



## Repos fixe et week-end

-----  
Par Eric82

bonjour,

je travaille en grande distribution alimentaire et je bénéficie à ma demande d'un jour de repos fixe chaque semaine. A ce titre mon employeur refuse de m'accorder, un week-end toutes les 12 semaines comme indiqué dans la convention collective.

Il me dit que si mon repos change pour avoir un week-end, il ne tiendra plus compte de mon repos fixe habituel.

En a-t-il le droit ?

je vous remercie,

Éric

-----  
Par kang74

Bonjour

Dans quel type de commerce travaillez-vous, et travaillez-vous habituellement le dimanche ?

Quand vous prenez vos congés, il n'y a pas de spécificités qui font que vous avez bien vos week-ends ?

Il a raison de vous rappeler que la CCN ne prévoit pas de jours de repos fixe et que le fait d'avoir deux jours de repos consécutifs aura pour impact de le modifier.

Attention la CCN ne parle pas de week-end mais de deux jours consécutifs dont le dimanche : dans le commerce c'est souvent dimanche et lundi ...

-----  
Par Eric82

je travaille dans un hypermarché, et je ne travaille pas le dimanche.

Il n'y a pas de spécificités sur mes congés, 1 semaine de congés = 6 jours ouvrables décomptés.

merci.

-----  
Par kang74

Donc du dimanche au dimanche ?

Certaines enseignes donnent parfois le samedi en jour de repos, ce qui permet de répondre à l'exigence d'avoir deux jours dont le dimanche de congé consécutif.

Si vous travaillez dans un hyper, il y a nécessairement un CSE et possiblement des accords d'entreprise qui se substituent à la CCN depuis la loi Travail

Si pas d'accord, oui, vous pouvez exiger ces deux jours consécutifs toutes les 12 semaines (cela fait 4 par an) qui ne sera pas forcément le samedi et le dimanche (dimanche / lundi ça marche), il peut changer votre jour de congé par contre puisque rien ne l'oblige à vous accorder un jour de repos fixe

-----  
Par Eric82

Merci.